

Commune
de
FAA'A



N° 648/2016 9

FAA'A, le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
10 octobre 2016

Date d’Affichage :
10 octobre 2016

Date de séance :
18 octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 21
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : approuvant les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels relatifs à l’acquisition d’un véhicule léger de commandement et d’un véhicule de secours et d’assistance aux victimes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance


Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 18 octobre 2016 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma			MAKER R.
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			CERAN JERUSALEM Y
HATETE épouse TAHARAGI Linda			MATI J.
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			POIA C.
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti			LAURENT V.
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick	X		
PARAU Heia		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAH I Célia			ZIMA L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
TEMARU Tetuahau		X	
BUTSCHER Levyn	X		
TEMAURI Jean			VANAA Elise
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
MANUTAH I Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Clarisse POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Afin d'assurer ses missions de sécurité civile, le service Secours et incendie (SEI) dispose actuellement des véhicules suivants :

Numéro	Type	Marque	Acquisition	Etat
124 448 P	CCF 4000 I	MERCEDES PL / 4X4	1999	Actuellement HS
165 289 P	VLTT	LAND-ROVER VL / 4X4	2005	Besoin d'une remise en état
178 823 P	FPT 3000 I	MERCEDES PL	2006	Travaux à prévoir
187 053 P	Double CAB VLTT	NISSAN VL / 4X4	2007	Moyen
209 489 P	AMBULANCE VSAV	MERCEDES PL	2011	Moyen
218 134 P	Fourgonnette VTU	RENAULT VL	2013	Neuf

Pour rappel, par marché n° 72/2015 du 18 novembre 2015, la commune fait l'acquisition d'une 2^{ème} ambulance (VSAV) pour un montant de 17 860 300 F car le secours aux personnes et le transport des malades représentent 80% des 2 500 interventions annuelles, et il n'est pas rare que plusieurs demandes de secours parviennent simultanément au SEI. Or, malgré l'arrivée de ce nouveau VSAV avant la fin de l'année, il convient d'envisager le remplacement du 1^{er} VSAV acquis en 2011 car il affiche déjà plus de 200 000 km au compteur, a coûté plus de 3 MF en réparations diverses et peut lâcher à tout moment.

Par ailleurs, par marché n° 29/2016 du 12 septembre 2016, la commune fait l'acquisition d'un véhicule léger tout terrain (VLTT) pour 6 770 000 F, qui sera livré prochainement et affecté aux équipes d'intervention. Le chef du SEI et son adjoint disposent quant à eux d'une fourgonnette pour se déplacer mais elle est régulièrement réquisitionnée pour des interventions. Aussi, le SEI sollicite l'acquisition d'un véhicule léger adapté au commandement (VLC), notamment équipé de VHF et de matériels de gestion des opérations, à l'instar de la Direction de la défense et de la protection civile qui peut diriger et coordonner tout type d'opération à partir de son véhicule.

A titre indicatif, le montant d'acquisition d'un VSAV est estimé à 19 447 000 F et celui d'un VLC à 6 500 000 F. Or, ces deux opérations pouvant être subventionnées par le FIP à hauteur de 50%, il convient d'adopter une délibération approuvant les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels afférents.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément aux avis favorables de la Commission sécurité publique et formalités du 8 septembre 2016 et de la Commission finances et ressources humaines du 30 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Clarisse POIA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire rendant obligatoire l'aménagement d'un ossuaire ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les dossiers techniques relatifs à l'acquisition d'un véhicule léger de commandement (VLC) et d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission sécurité publique et formalités du 8 septembre 2016 et la commission finances et ressources humaines du 30 septembre 2016 ;

Dans sa séance du 18 octobre 2016 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés les dossiers techniques relatifs à l'acquisition d'un véhicule léger de commandement et d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes ainsi que leurs plans de financement prévisionnels tels qu'ils résultent du tableau ci-après :

Nature de l'opération	Montant total (en FCFP)	Financement FIP (en FCFP)	Financement Commune (en FCFP)
Acquisition d'un véhicule léger de commandement (VLC)	6 500 000	3 250 000 (50 %)	3 250 000 (50 %)
Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	19 447 000	9 723 500 (50 %)	9 723 500 (50 %)
Total	25 947 000	12 973 500	12 973 500

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 18 octobre 2016

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **19 OCT. 2016** et affiché le **19 OCT. 2016**

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : Acquisition d'un véhicule léger de commandement (VLC) pour le service Secours et Incendie

SECTEUR CONCERNÉ : Secours et Incendie

1. Etat des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés

Pour se déplacer sur les interventions, la direction du service Secours et incendie (SEI) a à sa disposition un véhicule léger qui est aussi utilisé par les équipes de permanence pour des interventions. Actuellement le chef de service et son adjoint n'ont pas de moyen adéquat pour intervenir sur le terrain et pouvoir gérer les interventions.

1.2 Données chiffrées sur le secteur ou le service concerné

Le service incendie effectue plus de 2500 interventions par an et pour certaines interventions, la gestion opérationnelle est placée sous la direction du chef de service ou de son adjoint.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Le service est composé de personnel administratif et opérationnel, soit 26 sapeur-pompier qui interviennent 24 heures sur 24. Le service dispose actuellement de 6 véhicules :

Numéro	Type	Marque	Acquisition	Etat
124 448 P	CCF 4000 I	MERCEDES PL / 4X4	1999	Actuellement HS
165 289 P	VLTT	LAND-ROVER VL / 4X4	2005	Besoin d'une remise en état
178 823 P	FPT 3000 I	MERCEDES PL	2006	Travaux à prévoir
187 053 P	Double CAB VLTT	NISSAN VL / 4X4	2007	Moyen
209 489 P	AMBULANCE VSAV	MERCEDES PL	2011	Moyen
218 134 P	Fourgonnette VTU	RENAULT VL	2013	Neuf

2. Objectif(s) à atteindre

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

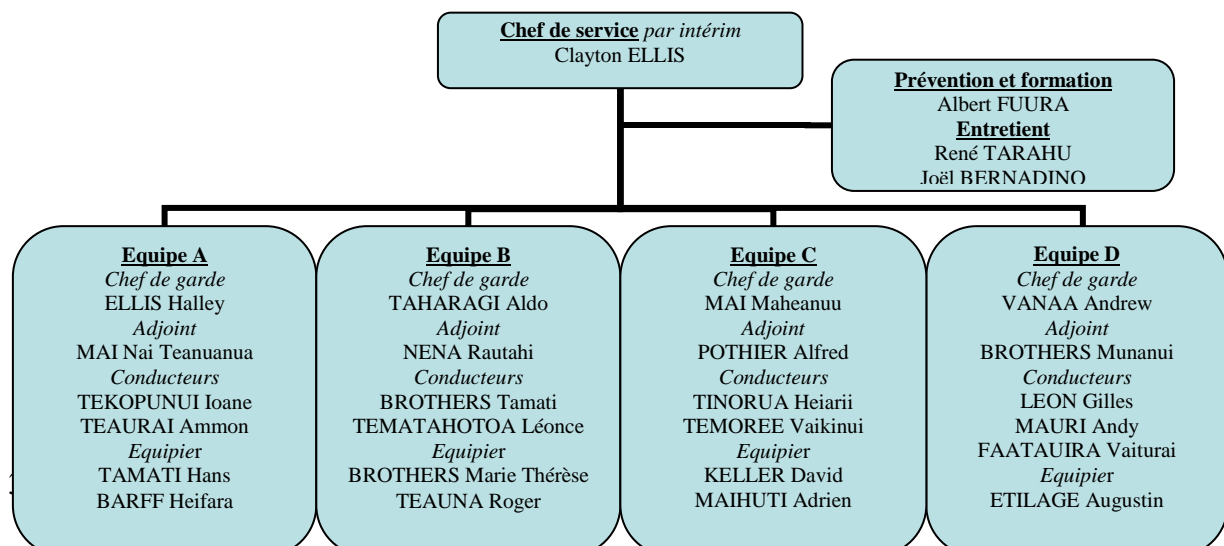
Pour gérer efficacement les interventions ou les plan de secours il est nécessaire que la direction du service secours et incendie dispose d'un moyen adapter et équipé pour la gestion des interventions directement sur le terrain.

2.2 Objectif(s) de l'opération

Equiper la direction du service secours et incendie d'un moyen adapté.

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel



NEANT

4. Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

Acquisition d'un Véhicule Léger de Commandement.

4.2 Choix technique et technologique retenu

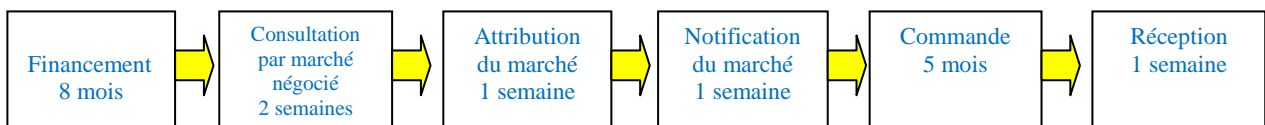
Véhicule de type 4X4 double cabine avec benne équipé d'un hard top de couleur rouge, équipé de moyens de transmission VHF et de matériels de gestion des opérations avec des feux de signalisation de couleur bleue et d'un 2 ton.

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Néant

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation



5.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera par marché négocié suivant le code des marchés publics en vigueur.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

Le coût d'acquisition du Véhicule Léger de Commandement est de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS TTC

6.1.1 Coût

6 500 000 FTTC

6.1.2 Taux directeur applicable

50%

6.1.3 Plan prévisionnel

Le plan prévisionnel est le suivant

- ❖ FIP 50% : 3 250 000 FTTC
- ❖ Commune 50% : 3 250 000 FTTC

6.2 Demande de bonification et justification

NEANT

6.3 Echéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

Délai de réalisation du projet :

- Financement : 8 mois
- Consultation par marché négocié : 2 semaines
- Attribution du marché : 1 semaine
- Notification du marché : 1 semaine
- Commande : 5 mois
- Réception : 1 semaine

Soit environ 14 mois de réalisation à compter de la demande de financement.

Les dépenses seront imputées sur le budget 2017.

6.4 Modalités d'amortissement de l'opération

Durée : 5 ans / montant annuel de l'amortissement : 1 300 000 FTTC / montant total de l'amortissement : 6 500 000 FTTC

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Amortissement exercice	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
31/12/2017	6 500 000	1 300 000	1 300 000	5 200 000
31/12/2018	5 200 000	1 300 000	2 600 000	3 900 000
31/12/2019	3 900 000	1 300 000	3 900 000	2 600 000
31/12/2020	2 600 000	1 300 000	5 200 000	1 300 000
31/12/2021	1 300 000	1 300 000	6 500 000	0

7. Indicateurs

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

L'effectif du centre est de 26 sapeurs pompiers, 24 sont répartis dans les 4 équipes de permanence. Chaque équipe est composée de 6 sapeurs-pompiers.

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

L'effectif passera à 30 sapeurs pompiers dont 28 dans les équipes de permanence. Les équipes passeront d'un effectif de 6 à 7 sapeurs pompiers.

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : Acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) pour le service Secours et incendie

SECTEUR CONCERNÉ : Secours et Incendie

1. Etat des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés

Le secours aux personnes est une mission obligatoire pour les sapeurs-pompiers qui représente avec le transport des malades 80% des activités des sapeurs-pompiers.

Au fil des années, elle ne cesse d'augmenter. Pour assurer sa mission de secours aux personnes, les sapeurs-pompiers interviennent avec le Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes spécialement dédié à ce genre de mission.

Il arrive souvent que deux demandes de secours arrivent en même temps au standard des pompiers, n'ayant pas les moyens pour y faire face la demande est répercutée vers les centres de secours voisins qui s'ils sont disponibles interviennent. A défaut l'intervention est prise en charge dès que la première est terminée.

Le SEI est dans l'attente de la livraison d'un nouveau VSAV commandé en fin 2015, il viendra renforcer l'existant, mais l'actuel VSAV acheté en 2011 affiche à son compteur déjà plus de 200 000 km au compteur et a déjà engendré plus de 3 millions de francs de réparations divers.

Il pourra encore servir mais jusqu'à quand ? C'est pour cela qu'il est impératif d'en commander un autre.

1.2 Données chiffrées sur le secteur ou le service concerné

Le service incendie effectue plus de 2500 interventions par an et 80% d'entre elles nécessitent l'utilisation du VSAV.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

2. Le service est composé de personnel administratif et opérationnel, soit 26 sapeurs-pompiers qui interviennent 24 heures sur 24. Le service dispose actuellement de 6 véhicules :

Numéro	Type	Marque	Acquisition	Etat
124 448 P	CCF 4000 I	MERCEDES PL / 4X4	1999	Actuellement HS
165 289 P	VLTT	LAND-ROVER VL / 4X4	2005	Besoin d'une remise en état
178 823 P	FPT 3000 I	MERCEDES PL	2006	Travaux à prévoir
187 053 P	Double CAB VLTT	NISSAN VL / 4X4	2007	Moyen
209 489 P	AMBULANCE VSAV	MERCEDES PL	2011	Moyen
218 134 P	Fourgonnette VTU	RENAULT VL	2013	Neuf

3. Objectif(s) à atteindre

3.1 Objectif(s) du secteur concerné

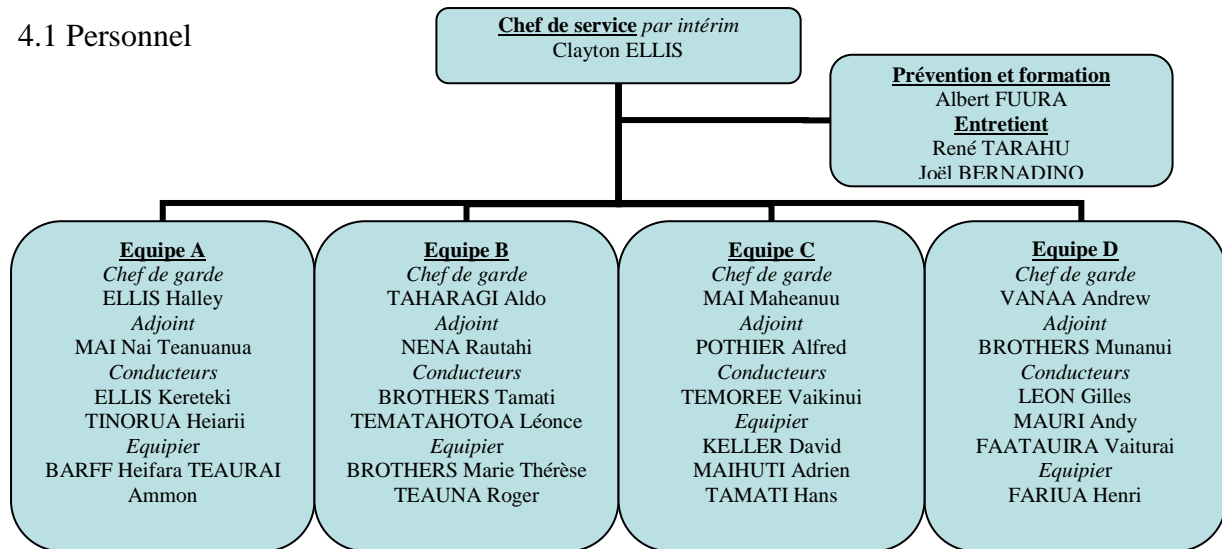
Vu le nombre croissant des interventions, il est absolument nécessaire que le service soit doté d'un nouveau VSAV.

3.2 Objectif(s) de l'opération

Equiper le SEI d'un nouveau VSAV pour assurer la qualité et la continuité du service public de secours aux personnes.

4. Modalités de fonctionnement du service

4.1 Personnel



4.2 Tarification et équilibre financier du service

NEANT

5. Objet de l'opération

5.1 Description de l'opération

Acquisition d'un VSAV.

5.2 Choix technique et technologique retenu

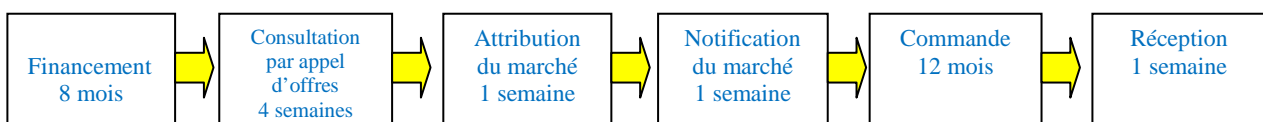
Le VSAV est un véhicule de secours d'urgence adapté aux missions de premiers secours : secours aux personnes blessées ou atteintes de malaises (cardiaques, etc), aux victimes d'accident de la circulation, etc..

5.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Néant

6. Modalités de réalisation de l'opération

6.1 Calendrier prévisionnel de réalisation



6.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera par appel d'offres suivant le code des marchés publics en vigueur.

7. Budget

7.1 Coût et plan prévisionnel de financement

Le coût de l'acquisition du VSAV est de DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE SEPT FRANCS TTC

7.1.1 Coût

19 447 000 FTTC

7.1.2 Taux directeur applicable

50%

7.1.3 Plan prévisionnel

Le plan prévisionnel est le suivant

- ❖ FIP 50% : 9 723 500 FTTC
- ❖ Commune 50% : 9 723 500 FTTC

7.2 Demande de bonification et justification

NEANT

7.3 Echancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

Délai de réalisation du projet :

- Financement : 8 mois
- Consultation par appel d'offres : 4 semaines
- Attribution du marché : 2 semaines
- Notification du marché : 1 semaine
- Commande : 11 mois
- Réception : 1 semaine

Soit **environ 17 mois** de réalisation dès la demande de financement.

Les dépenses seront imputées sur le budget 2017.

7.4 Modalités d'amortissement de l'opération

Durée : 8 ans / montant annuel de l'amortissement : 2 430 875 FTTC / montant total de l'amortissement : 19 447 000 FTTC

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Amortissement exercice	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
31/12/2017	19 447 000	2 430 875	2 430 875	17 016 125
31/12/2018	17 016 125	2 430 875	4 861 750	14 585 250
31/12/2019	14 585 250	2 430 875	7 292 625	12 154 375
31/12/2020	12 154 375	2 430 875	9 723 500	9 723 500
31/12/2021	9 723 500	2 430 875	12 154 375	7 292 625
31/12/2022	7 292 625	2 430 875	14 585 250	4 861 750
31/12/2023	4 861 750	2 430 875	17 016 125	2 430 875
31/12/2024	2 430 875	2 430 875	19 447 000	0

8. Indicateurs

8.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

L'effectif du centre est de 26 sapeurs pompiers, 24 sont répartis dans les 4 équipes de permanence. Chaque équipe est composée de 6 sapeurs-pompiers.

8.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

L'effectif passera à 30 sapeurs pompiers dont 28 dans les équipes de permanence. Les équipes passeront d'un effectif de 6 à 7 sapeurs pompiers.